

Séance publique du 16 mars 2023 à 12h00

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DBC 2023-024

Enseignement supérieur,
Recherche, Formation

MAYA CAMPUS

« Challenge des Jeunes Talents de
la mode »

Subvention 2023

Membres du bureau	
En exercice	26
Présents	20
Pouvoirs	3
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

La convocation de tous les membres en exercice du Bureau communautaire a été faite le **10 mars 2023**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

Etaient présents :

Marcel Augier - Jean-Yves Boire - Romain Bost - Dominique Bruyère - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Sandra Creuzet-Taite - Pierre Devedeux - David Dozance - Gilles Goutaudier - Guy Lafay - Maryvonne Loughraieb - Yves Nicolin - Yves Perrin - Jade Petit - Eric Peyron - Stéphane Raphaël - Clotilde Robin - Alain Rossetti - Jacques Troncy.

Etaient absents :

Absents	Pouvoir donné à	Aucun pouvoir
Hervé Daval	David Dozance	
Daniel Fréchet		X
Christian Laurent		X
Eric Martin	Guy Lafay	
Philippe Perron	Sandra Creuzet-Taite	X
Martine Roffat		X

Secrétaire désignée pour la durée de la séance : Maryvonne Loughraieb

Certifié exécutoire	20/03/2023
Reçu en Préfecture	16/03/2023
Publié	20/03/2023

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Enseignement Supérieur, Recherche, Formation » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire pour octroyer des subventions ou des aides économiques, numéraires ou en nature, dont le montant maximal est inférieur à 30 000 € par an, avec ou sans convention d'objectifs, à l'exception des garanties d'emprunt ;

Considérant que MAYA CAMPUS, implanté au Technopôle Diderot - 1 rue Charbillot à Roanne - dispense des formations universitaires dédiées aux métiers de la mode, en partenariat avec l'Université Lyon II ;

Considérant que chaque année, les étudiants de la licence professionnelle « création et modélisme », exposent leurs réalisations et que les meilleures sont récompensées dans le cadre du concours « Le Challenge des Jeunes Talents de la mode », dont l'édition 2023 aura lieu le 29 Juin 2023 et se tiendra à Roanne ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite soutenir ce concours en dotant le second prix attribué d'un montant de 500 € ;

Considérant que l'Association MAYA CAMPUS a signé un contrat d'engagement républicain le 28 février 2023 ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 500 € à MAYA CAMPUS qui sera affectée au deuxième meilleur projet du concours « Le Challenge des Jeunes Talents de la Mode » qui se déroulera le 29 juin 2023 ;
- Précise que cette dépense est imputée sur le budget général, chapitre 65.

Le Secrétaire de séance,
Maryvonne Loughraieb

Le Président,
Yves Nicolin
Maire de Roanne